

# INFORMATIONS sur la situation des femmes en France et sur la question de l'immigration

## Situation des femmes

Les femmes françaises ont eu le droit de vote en 1944. À partir des années 1960, elles ont été de plus en plus nombreuses à poursuivre des études supérieures et à entrer dans le monde du travail. Dans l'enseignement supérieur, elles sont aussi nombreuses que les hommes. Dans le monde du travail, elles sont moins bien payées que les hommes pour un travail équivalent (l'écart moyen est de 23,5%). Elles sont touchées davantage par le chômage et leur carrière atteint rarement les postes de décision. Malgré une loi qui impose la parité hommes-femmes dans le monde politique, elles sont de moins en moins nombreuses dans les assemblées élues. La contraception est libéralisée mais n'évite pas les grossesses non désirées. Libérées sexuellement, les femmes n'en sont pas moins exposées aux maladies sexuellement transmissibles et au Sida. L'interruption volontaire de grossesse est autorisée de façon très contrôlée par une loi de 1975 (200 000 cas par an). Les violences faites aux femmes : elles touchent aussi les Françaises malgré des lois de 2006 et 2007 qui ont renforcé la prévention et la répression de la violence familiale. Seulement 8% des femmes portent plainte si la violence a pour auteur un proche. Des structures d'accueil ont été mises en place par des associations pour accueillir, conseiller et protéger les victimes.

Les femmes françaises sont nombreuses à exercer une activité professionnelle ; pour compléter les ressources du foyer ou pour avoir une certaine indépendance. Cependant, elles mènent de front vie familiale et professionnelle. L'activité professionnelle des femmes varie en fonction du nombre d'enfants. Les femmes les moins diplômées sont moins présentes sur le marché du travail ou doivent accepter des emplois précaires. La possibilité d'un congé de paternité (2002), l'allongement du congé de maternité (2007) veulent faciliter la vie des femmes. Les crèches publiques existent mais en nombre insuffisant. Des « assistantes maternelles » gardent les enfants à leur domicile et sont contrôlées par les services publics pour éviter les abus. Les femmes étrangères qui peuvent être victimes du racisme, du sexisme et aussi plus gravement des réseaux de prostitution, de l'esclavage domestique ou de l'exploitation dans le travail ont des difficultés à avoir accès à leurs droits. Elles sont souvent obligées d'accepter du travail non déclaré, ce qui les empêche d'avoir droit à la Sécurité Sociale, aux indemnités de chômage. Des associations les soutiennent et les accompagnent dans leur lutte. La France, « pays d'égalité des droits hommes-femmes », a encore un grand chemin à parcourir.

## Immigration

Pays d'immigration ancienne, la France a toujours établi un lien très fort entre immigration, croissance et chômage. L'accroissement migratoire ne correspond qu'à 20% de l'accroissement naturel. Traditionnellement, la France est un pays d'immigration, ayant besoin de bras pour travailler. Lors des périodes prospères, cette main d'œuvre était appréciée. Lors des crises elle était souvent accusée de tous les maux. L'industrialisation et le développement des villes ont attiré, surtout au 19<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup>, des Italiens et des Polonais qui ont travaillé dans le bâtiment ou dans les mines. Les années 1930 ont vu arriver des Espagnols fuyant la guerre civile. Les anciennes colonies ont fourni des bataillons de soldats dont certains sont restés en France. Dans les années 1950 le besoin de main d'œuvre a conduit le pays à faire appel à des travailleurs issus surtout d'Afrique du Nord ou d'Afrique subsaharienne. Ces hommes étaient souvent seuls, peu formés et logés dans des conditions précaires.

À la suite du premier choc pétrolier, il y eut une récession économique en 1974 et le chômage augmenta brutalement. Une propagande d'un parti ultranationaliste qui accusait les immigrés de prendre le travail des Français a provoqué l'arrêt de l'immigration de travail. Ceux qui avaient l'habitude de venir travailler en France quelques mois y sont restés, craignant de ne plus obtenir de visa. L'éloignement de leur famille posant problème, le gouvernement a dû autoriser le regroupement familial prévu par la Convention de Genève. Ces familles ont été souvent logées dans des cités de banlieue, sans aide à l'intégration.

La France a accueilli des demandeurs d'asile politique. Ils arrivaient par vagues successives chaque fois qu'une répression avait lieu dans un pays : Hongrois en 1956, Chiliens en 1973-74, Vietnamiens en 1975-76, etc. Cependant la politique d'immigration est devenue de plus en plus restrictive. Actuellement, près d'un quart des Français a au moins un des grands-parents étrangers.

### **Difficultés croissantes**

Les travailleurs étrangers avaient, soit une « carte de résident » renouvelable tous les dix ans soit une carte d'un an renouvelable. De nouvelles conditions ont été exigées pour le renouvellement de ces cartes. Nombreux furent celles et ceux qui n'ont pas pu les remplir et se sont retrouvés « sans papiers ».

Les demandeurs d'asile ont été obligés de prouver que, dans leur pays d'origine, ils couraient un grave danger. Comme ces preuves étaient difficiles à apporter, ils n'ont obtenu ni permis de séjour ni permis de travail.

Quelques essais de régularisations groupées ont été tentés, ce qui attire encore plus d'immigrés selon certains hommes politiques.

L'extension de la misère au sud, les guerres et les persécutions poussent de plus en plus de jeunes à tenter leur chance en Europe. L'ouverture des frontières entre les pays de l'Union Européenne permet à tous de circuler librement d'un pays à l'autre. Mais les pays européens ont tous peur d'être « envahis par la misère du sud » et s'entraident pour contrôler la venue des étrangers.

### **Durcissement de la politique d'immigration depuis 2006**

Les autorités françaises ont renforcé leur lutte pour éviter les « mariages blancs » - expression qui concerne le mariage d'un étranger avec un conjoint français uniquement en vue d'obtenir un permis de séjour. En cas de doute, les maires peuvent demander à la justice de faire une enquête. Autres exemples : un étudiant étranger qui échoue aux examens doit quitter la France ; le regroupement familial est soumis à une longue attente ; le droit d'asile n'est pas automatique, celui qui ne l'obtient pas doit retourner dans son pays.

Lors de contrôle d'identité, les étrangers sans papier sont placés dans des « Centres de Rétention Administrative », dernière étape avant l'expulsion. Les étrangers expulsés étaient environ 30 000 en 2008. Cependant, des recours existent. Un organisme œcuménique d'entraide - la CIMADE<sup>1</sup> - et d'autres associations les aident à se défendre.

### **Cependant les étrangers ont des droits en France**

Même s'ils sont sans papiers, ils ont droit à une assistance médicale payée par l'État, à la protection maternelle et infantile, à l'aide sociale, à l'instruction gratuite et à l'aide juridictionnelle. Mais les obstacles restent nombreux. La nécessité de trouver des travailleurs dans certains secteurs a conduit le gouvernement à mettre en place, depuis 2008, une immigration choisie<sup>2</sup> pour remplacer l'immigration subie<sup>3</sup>. En 2010 la France compte 6,7 millions d'immigrés. Ils représentent 11 % de la population française. Les immigrés sont principalement originaires de l'Union Européenne : 34 % ; du Maghreb : 30 % ; d'Asie : 14 % ; d'Afrique : 11 % et divers autres pays : 11 %.

Un problème actuel : un groupe politique influence l'opinion publique en utilisant un langage négatif pour exprimer son ressentiment face à l'augmentation de la population musulmane. La classe politique française essaie de trouver des solutions. Ce débat nourrira très certainement les prochaines campagnes électorales.

En 2004, la HALDE « Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité » fut créée par l'État pour combattre toute forme de discrimination.

### **Églises chrétiennes et associations**

Les Églises catholiques, protestantes et orthodoxes sont animées par le même esprit d'accueil : humaniser la rencontre avec l'étranger - être solidaires avec le frère ou la sœur en difficulté - encourager les Églises locales à accueillir les communautés chrétiennes d'origines étrangères. Les Présidents de ces Églises chrétiennes en France agissent ensemble et parlent d'une seule voix. Ils font des déclarations communes et publiques et des

communiqués de presse. L'appel lancé par la Fédération Protestante de France en 2010 « Ne laissons pas fragiliser le droit de l'étranger » est largement relayé par des associations chrétiennes<sup>4</sup>.

## **Conclusion**

Depuis l'Antiquité, nous savons qu'une culture qui se replie sur elle-même est vouée à l'échec. Des projections démographiques annoncent que, d'ici une génération, la migration sera l'unique facteur de croissance de la population française face au vieillissement. La France bénéficie d'un enrichissement très diversifié par l'apport de ces cultures, ce qui se vérifie dans beaucoup de domaines.

Domaine des traditions culinaires et des façons de vivre. Domaine de la culture : cinématographique - architecturale - littéraire - musicale - sportive etc. Domaine démographique : sans l'apport de l'immigration le vieillissement de la population française serait très important parce que la France ne peut pas assurer totalement le renouvellement des générations. Domaine économique : l'immigration renforce le commerce extérieur en créant des partenaires privilégiés avec leur pays d'origine. Domaine essentiel : l'apport humain et la découverte de l'être humain différent par sa culture - petit clin d'œil : la France a le meilleur taux de mariages mixtes (entre Français et immigrés) de toute l'Europe.

---

<sup>1</sup> CIMADE = Comité Inter Mouvements Auprès Des Évacués

<sup>2</sup> une immigration « choisie » vise à sélectionner des travailleurs en fonction des besoins économiques de la France

<sup>3</sup> une immigration « subie » est une migration familiale, une demande d'asile refusée et une migration dite de peuplement.

<sup>4</sup> L'ACAT, Action Chrétienne pour l'Abolition de la Torture - le CCFD, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement - la Fédération de l'Entraide protestante - la CIMADE - le Secours Catholique avec la contribution du Service National de la Pastorale des Migrants...